



DELIBERATION N° 2026.00129
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Portant sur la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune de Bora Bora 2025 - 2031

Date de convocation : 11 mai 2026	
Date de séance : 18 mai 2026	
Date d'affichage des délibérations : 19 mai 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	20
Procurations	2
Votants	32
Pour	32
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit MAI à 17 heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Gaston TONG SANG.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

PRENOM - NOM	Présent(e)	Absent(e)	Observations
Gaston TONG SANG	x		
Pai AIHO	x		
Victor ROOMATAAROA	x		
Boris ATUAHIVA	x		
Raimanutea TINORUA	x		
Nélia MAIARII	x		
Willy TEMARII	x		
Peggy VAHIMARAE	x		
Tafirai TEHIIHO	x		
Philomène POINAS	x		
Warren TEAHURAI	x		
Miriama TUHIRO	x		
Luis TAUAROA	x		
Gwendolina LING THIEM	x		
Haamoura MARAKAI	x		
Mere REUPENA	x		
Vaite VANE	x		
Kidjohn TIORI	x		
Raurea MANUTAHU	x		
Taihou MATAIHAU		x	Procuration à Gaston TONG SANG
Marie-France TIHOPU	x		
Taiou TERAATEPO	x		
Taniera TUUE	x		
Imelda DROLLET		x	Procuration à Marie-France TIHOPU
Mileine HURIA	x		
Anna TEMANUANUA		x	Hors territoire
Graziella POULIN	x		
Tinirau ROIHAU	x		
Marc MANATE	x		
Hihura TETUANUI	x		
Djangho CHAUVET	x		
Vaiherehia HAREA	x		
Miriama TAMA	x		

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/06/2026

Application agréée E-legalite.com

30. membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

La commune a reçu le 16 avril 2026 une lettre d'observation de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV en date du 16 avril 2026 sur le retrait de la délibération n°2026-00018 en date du 04 mars 2026 portant sur la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune de Bora Bora 2025-2031, sur la lettre il est stipulé que les délibérations transmises ne comportent pas la signature du secrétaire de séance, des incohérences constatées dans le report des données des CA 2025 vers les budgets 2026. Par conséquent, il est demandé de retirer ladite délibération et de proposer au membre du Conseil Municipal de reprendre le plan pluriannuel d'investissement de la commune pour la période 2025-2031.

Dans une démarche de visibilité et de transparence, le plan pluriannuel d'investissement est un outil de pilotage financier et politique qui représente les grands travaux que la commune décide d'engager. Même si ce plan a vocation à évoluer en fonction de l'avancée des projets, des capacités financières de la commune, d'opportunités de financements, de nouveaux travaux ou d'aléas rencontrés, il donne une vision à moyen terme des projets d'investissements qui vont être menés par la commune pour ses habitants.

Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 17 janvier 2026, ce plan pluriannuel d'Investissement 2025-2031 est construit sur des priorités municipales et est présenté par catégorie budgétaire :

- Etude
- Fonciers
- Aménagement terrain
- Aménagement bâtiment
- Installation, réseau, matériel électrique
- Matériel de voirie
- Divers
- Véhicule
- Informatique
- Mobilier
- Cheptel
- Travaux

Ce plan pluriannuel d'investissement sera amené à évoluer en fonction de certains projets en cours de définition et d'élaboration, des aléas rencontrés, de nouveaux projets et des subventions que la commune pourrait obtenir. Il fera l'objet d'une nouvelle présentation en conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU** la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU** la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU** l'extrait de délibération n°2026.00001 du 17 janvier 2026 fixant le débat sur les orientations du Budget de la commune pour 2026 ;
- VU** la délibération n°2026.00018 du 04 mars 2026 Portant sur la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2031 ;
- VU** la lettre de la cheffe des subdivisions administratives des IDV et ISLV n°HC/146392/SAISLV/BCL/vm du 16/04/2026 ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/06/2026

Application agréée E-legalite.com

VU l'exposé du maire,

Dans sa séance du 18 mai 2026,

ADOPTE

- Article 1 :** Approuve le plan pluriannuel d'investissement 2025-2031 tel qu'il a été présenté et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- Article 2 :** La délibération n°2026.00018 du 04/03/2026 est abrogée ;
- Article 3 :** Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

La secrétaire de séance
Nélia MAIARII



Monsieur le Maire
Gaston TONG SANG

